



CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 24 juin 2022

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du conseil d'établissement sont consultables en ligne :
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du conseil d'école sont consultables en ligne :
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Nombre total de membres présents = 12 dont 11 votants

- Quorum = 8
- Ouverture de la séance à 17h33

Liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : Excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : Présent
- Monsieur Patrick BOGEAT, Directeur de la section primaire (1er degré) : Présent
- Monsieur RATIARISON Hervé, Directeur Administratif et Financier : Présent
- Monsieur RASOANAIVO Tovo, Conseiller Principal d'Education (CPE) : Présent

Représentants élus des enseignants :

Titulaires :

- Madame RALALANIRINA Njara: Présente
- Madame RATSIROFONIRINA Noro : Présente
- Monsieur DELCOURT Régis : Présent
- Madame NJARASOA Sophie : Présente

Suppléants :

- Madame WRIGHT Kathryn : Excusée
- Monsieur FABRE-BUISSON Eric : Excusé
- Madame ANDRIAMANTSIETIBENJA Felaniaina : Excusée
- Madame AMAD RAZANADRAKOTO Estelle : Excusée



Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

Titulaire :

- Madame RANAIVOARISOA Frédérique : Présente

Suppléante :

- Madame RABOANA Mireille :

Représentants élus des parents d'élèves :

Titulaires :

- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : Excusée
- Madame RAJABALY Tasnime : Présente
- Monsieur L'HÔTE Philippe : Présent

Suppléants :

- Madame ZIEGLER Caroline : Excusée
- Madame TAHERALY Maria : Excusée
- Madame FABRE FONTAINE Corrine : Présente

Représentants élus des élèves :

Titulaires :

- Monsieur CHAN TAVE Matthieu : Excusé
- Monsieur PESIN Jason : Excusé

Suppléants :

- Monsieur MOHAMED DJAFFAR Neha : Excusé
- Monsieur BENESSY Cédric : Excusé

Invités :

Consule honoraire de France à Tananarive ou son représentant :

- Madame MAURICE Marie-Joëlle : Excusée

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN Hervé : Excusé
- Monsieur CHAOUI Daniel : Excusé
- Madame FIDALY Houssen : Excusé
- Madame DUCAUD Rachelle : Excusée
- Madame FARAJALLAH Geneviève : Excusée

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame VERSELLE Patricia : Excusée

Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Monsieur GEERAERTS Georges : Présent



aeefe
Agence
enseignement français
étranger

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le quorum étant atteint avec 11 membres votants présents, Monsieur KOMLAN, Président du conseil, ouvre la séance à 17h33

Est désignée secrétaire de séance, Mme NJARA

Remerciements de monsieur le Proviseur qui rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 28 mars 2022
3. Points financiers (budget, bilan) pour information
4. Bilan de l'année 2021/2022
5. Information calendrier scolaire 2022/2023
6. Effectifs prévisionnels ; Structure pédagogique R 2022 ; point sur les recrutements
7. Questions diverses (à déposer au secrétariat 48h avant la tenue du conseil)

Les questions diverses, présentées à l'ouverture du conseil d'établissement sont acceptées par M. KOMLAN.

Vote :

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié est voté à unanimité.

2- Approbation du PV du conseil d'établissement du 28 mars 2022 (vote)

Après s'être assuré que tous les membres présents aient reçu et pris connaissance du PV, le Président du conseil demande s'il y a des corrections à faire.

Demande d'un enseignant de rectification sur le PV (point sur le règlement intérieur) :
« Les salles de sciences ne sont pas prévues pour 30 élèves, comme dit dans le compte rendu, mais pour 20. En ce qui concerne le matériel, de nombreuses difficultés à faire des TP à 15 par manque de matériel. Certains TP de Chimie ou d'électricité par exemple avec 30 élèves sont quasi impossibles. On ne peut pas se passer des activités expérimentales : les programmes nous imposent de faire des manipulations et au bac, il y a des ECE. »

Le PV du conseil d'établissement du 28 mars 2022 est soumis au vote avec cette rectification :

Vote :

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV du conseil d'établissement du 28 mars 2022 est voté à **unanimité**.

3- Points financiers

A l'aide d'un PowerPoint, Monsieur le Directeur Administratif et Financier présente les points financiers de l'établissement (voir document joint).

Monsieur L'HOTÉ intervient en demandant si les dépenses qui ont été faites au primaire (les achats de mobilier) apparaissent dans le budget et sur quels postes elles vont être mises.

Monsieur le Directeur Administratif et Financier répond que ces achats ne figurent pas dans le budget, et qu'il s'agit d'une dépense hors budget, sur le fond de roulement.

Monsieur L'HOTÉ reprend : « est-ce que ce fond de roulement répond aux exigences de l'agence ? »

Monsieur le Directeur Administratif et Financier répond que « comptablement », il n'y a pas de soucis. Des procédures sont demandées par l'agence pour le budget, mais l'APE reste inaccessible en termes de réunion du comité de gestion proprement dite.

Mme FABRE FONTAINE prend la parole en disant que l'« on ne peut pas accuser la direction de ne pas avoir fait des rappels à chaque fois qu'y a un dysfonctionnement au sein de l'APE. Par exemple, lors de plusieurs réunions des décisions n'ont pas été prises car le quorum n'a été atteint. Ceci devient un frein pour la prise des décisions. »

Monsieur le Directeur Administratif et Financier énumère ensuite quelques points du

Les recettes attendues : 7 082 000 000 Ar



Nombre d'élèves qui n'ont pas payé les écolages : 112

Bilan financier des 50 ans du lycée :

Action financée entièrement par des donations grâce aux démarches effectuées par Monsieur le Proviseur. C'est grâce à lui que cette belle cérémonie a eu lieu, avec une plus-value de 285 000 Ar qui reste (en comptabilisant les 100 € issus du compte de donations ouvert en ligne par Monsieur Ratiarison, DAF).

4- Bilan de l'année

Voir documents en annexes

5- Informations calendrier scolaire

Voir documents en annexes

- 3 semaines de vacances à Noël : possibilité de revoir le calendrier ? Peut-on faire des heures en avance. Dans ce cas le conseil d'établissement doit faire une proposition qui sera envoyée à l'ambassade, au service SCAC pour validation.

La rentrée des enseignants : 2 septembre 2022

La rentrée des élèves : 5 septembre 2022

Les vacances scolaires (document joint)

Les jours fériés : un jour férié ne figure pas dans la liste, le 29 mars 2022, on attend la validation des autorités locales avant de faire la diffusion

Le calendrier sera mis en ligne sur le site du lycée.

Les effectifs prévisionnels (documents fournis par monsieur le Proviseur)

Nécessité d'ouverture d'un poste de personnel pour accompagner les élèves en grande difficulté scolaire, titulaire d'un diplôme FLE, prendre les élèves sous forme d'atelier

Les recrutements :

Nous sommes en grande difficulté : pas de professeur de PC

Les deux postes résidents SES et philosophie sont gelés et nous devons recruter des personnels locaux pour une année

Nous allons également recruter 4 postes de professeurs des écoles



Le poste de Mme ZIEGLER, un contrat local, est vacant ; un appel à candidatures est en cours pour la remplacer en créant un poste de PRIO (personnel ressource en information et orientation).

6. Questions diverses :

« Qu'en est-il du projet sur les horaires de l'établissement pour éviter des surprises pour l'année prochaine. Pour quoi n'y a-t-il pas de proposition de nouveaux horaires ? Qu'en est-il du projet d'établissement ? »

Réponse du Proviseur : « Le bilan des sondages montre que c'est la proposition de la vie scolaire qui est plébiscitée : commencer à 6h55 et terminer à 17h30.

Pour changer les horaires d'un établissement, il faut un long travail de concertation avec les différentes composantes de l'établissement. Nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour organiser ces moments de concertation et d'échange après la période de la covid-19.

A ce propos, les enseignants n'ont eu qu'une demi-journée sur deux pour travailler sur l'évaluation du cycle terminal. Ils ont dû se concerter en dehors de leur temps de cours, afin de faire profiter au maximum les élèves de cours en présentiel.

C'est un choix d'établissement. »

Il y a eu des problèmes dans la gestion des absences des élèves de classe d'examen (première et terminale) lors des évaluations de contrôle continu. »

Réponse du Proviseur : « c'est pour maîtriser ces absences que notre institution nous a demandé de rédiger un projet d'évaluation du cycle terminal, projet dont l'esprit a été critiqué par quelques enseignants à l'époque. Ces derniers se rendent compte maintenant de la nécessité de cette précaution, ce dont je m'en réjouis. »

Question : ce serait bien que ce genre d'informations soit indiqué dans le carnet de liaison et clairement communiquées aux élèves et à leurs parents. »

Réponse du Proviseur : « J'en prends note pour la rentrée scolaire prochaine ».

Question : « Le plan local d'évaluation a été voté en novembre ... mais pas diffusé ».

Réponse : Cela sera mis sur le site.

Question : « A la rentrée, est ce que le masque restera d'actualité ? »

Réponse : « Nous n'avons reçu aucune information à ce sujet ; nous garderons probablement le masque à la rentrée. ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur, Président de séance, clôture le conseil d'établissement à 19h02



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le Président du conseil d'établissement

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

La secrétaire de séance

Mme NJARA